

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2020)
Heft: 4

Artikel: Gestion du COVID-19 par le canton du Valais
Autor: Jacquod, Antoine / Luyet, Olivier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-913896>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Lors des séances de l'OCC, les règles d'hygiène et de distanciation sociale ont été respectées. Photo © Béatrice Devènes.

Protection de la population

Gestion du COVID-19 par le canton du Valais

Par Antoine Jacquod et Olivier Luyet

Chef EM OCC Valais, chef de l'office cantonal de la protection de la population et Adjudant OCC Valais

Le 4 mars 2020, le Conseil d'Etat valaisan a décidé de convoquer l'Organe cantonal de conduite (OCC), dans une forme modulaire, et de le charger de fournir un appui au médecin cantonal, qui est l'autorité compétente pour la lutte contre le coronavirus (COVID-19), conformément à la loi sur la santé et les épidémies.

Après un premier rapport d'orientation et l'instauration d'un rythme de conduite synchronisé avec les partenaires, l'OCC a principalement assuré les prestations suivantes :

- Analyse et consolidation du suivi de la situation sanitaire et des partenaires ;
- Coordination des engagements de l'armée et de la protection civile ;
- Coordination des prestations et des moyens logistiques au profit des partenaires, principalement le service de la Santé publique ;
- Coordination des demandes des partenaires engagés.

Pour l'une de ses premières missions, l'OCC a été sollicité pour assurer l'alimentation pour le canton de solution hydro-alcoolique. Pour ce faire, un contact a été établi avec l'entreprise Lonza à Viège pour la fabrication du désinfectant. Il a été décidé que celui-ci serait destiné exclusivement aux hôpitaux, aux professionnels de la santé et aux services de l'Etat. Par la suite, le Valais a pu ravitailler quatre cantons suisses en produit désinfectant avec une production indigène de 10 à 12'000 litres par semaine au pic de la crise.

Nous voudrions développer ici deux thèmes spécifiques à la gestion des situations particulières et extraordinaires en Valais : l'organisation cantonale de la protection civile et la conduite à l'échelon local par les états-majors communaux et régionaux.

Protection civile (PCi)

Depuis le début de la crise, la protection civile valaisanne a

accompli près de 22'000 jours de service, ce qui correspond à plus de 3/4 des jours effectués lors d'une année normale... ou le travail d'une personne pendant 100 ans !

La protection civile valaisanne a un effectif total de quelque 2'400 miliciens. Une attention particulière a été portée sur la planification des ressources. Une réserve a été constituée afin de garantir une capacité à durer sur plusieurs semaines. Les missions de la PCi ont en effet porté sur plus de 3 mois d'engagement continu, avec jusqu'à 400 astreints en action. Il s'agissait de garantir du personnel en réserve non seulement pour affronter une seconde vague, mais également pour assurer les engagements planifiés cet automne en faveur des collectivités publiques, pour autant que ceux-ci soit maintenus. Nous pouvons par exemple évoquer les championnats du monde de cyclisme sur route, événement de portée internationale, qui se dérouleront si tout va bien à la fin septembre entre Aigle et Martigny.

Les missions principales consistaient à soutenir en première priorité le service de la santé publique et les centre de soins, c'est-à-dire les hôpitaux, les EMS et les CMS (centres médico-sociaux) du Valais. Parmi les engagements, nous pouvons notamment citer :

- Les contrôles aux entrées des six hôpitaux du canton, ce qui a permis de décharger le personnel sanitaire qui a ainsi pu être engagé à d'autres tâches prioritaires ;
- Le renforcement du personnel dans 35 EMS, notamment pour les soins aux pensionnaires et pour des tâches logistiques ;
- Certains transports médicaux entre les hôpitaux, ainsi qu'au profit des ambulances du 144 pour le transport de personnes à mobilité réduite ;
- L'appui à la cellule de renseignements de l'OCC, et en conséquence, l'appui au service de la Santé publique.

Notons également que la protection civile a conditionné les produits désinfectants pour le canton, au profit de la pharmacie cantonale, des professionnels de la santé



Les soldats sanitaires ont été engagés dans les hôpitaux et les EMS. A Viège, 5 miliciens ont travaillé aux soins intensifs. Photo © Béatrice Devènes.

et des services de l'Etat. Ceci a représenté un travail de bénédictins, puisqu'il s'agissait de préparer chaque semaine quelque 4'000 litres de solution hydro-alcoolique dans des récipients de 5 et 10 litres, mais également en flacons de 100 et 250 ml. Une centrale de transport cantonale a été constituée par notre cellule logistique, en étroite collaboration avec le Service de la mobilité qui a mis à disposition ses véhicules et ses chauffeurs pour livrer nos nombreux clients.

Il y a 10 ans, la protection civile valaisanne a été professionnalisée et cantonalisée au niveau de ses organes de conduite. Cette gestion de crise a prouvé que cette option était judicieuse. Le Valais peut bénéficier d'une protection civile cantonale qui est répartie en 6 organisations de protection civile (OPC) décentralisées dans les régions du canton, avec à leurs têtes un commandement professionnel chargé de gérer et diriger l'engagement de ses formations de milice subordonnées. Chaque OPC est ensuite divisée en zones d'intervention (une vallée latérale par exemple), qui correspondent au secteur de travail des compagnies.

Cette organisation facilite grandement la conduite et l'engagement des ressources, puisque le chef de l'office cantonal peut piloter ses troupes de manière centralisée. L'OCC peut ainsi prioriser les engagements et répondre de manière optimale aux besoins de la population. La protection civile est devenue un partenaire incontournable

dans la gestion des situations extraordinaires qui peuvent frapper notre canton, telle la gestion des dangers naturels.

Les états-majors de conduite communaux et régionaux

En Valais, la conduite de l'action en situation de crise est régie par la « Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (LPPEX) ». Les organes responsables de la conduite assurent notamment la coordination de l'état de préparation et de l'intervention des organisations partenaires, ainsi que l'information aux autorités et à la population. En matière de protection de la population, selon le concept de base de l'OFPP, les partenaires principaux sont la police, la protection civile, le service du feu, le service sanitaire, les services techniques et, selon la situation, l'armée.

Particularité cantonale, la conduite de l'action est assurée sur deux échelons différents. En effet, si en situation extraordinaire, la conduite et la coordination des moyens à l'échelon du canton est assurée par l'Organe cantonal de conduite (OCC), la conduite à l'échelon communal est assurée par l'Etat-major communal ou régional (EMC/R). De ce fait, dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, en plus de l'activation de l'OCC, les 68 EMC/R du canton ont également été mis sur pied par les autorités communales, de façon modulaire et adaptée à la situation. Dans la gestion de la pandémie actuelle, les



La protection civile a notamment soutenu les EMS du canton pour les soins de leurs pensionnaires. Photo © Béatrice Devènes.

EMC/R ont notamment été actifs dans la mise en place d'aides à la population tels que helpline communale et appuis logistiques (transports de personnes, distribution de matériel), ainsi que dans la transposition des concepts de protection et l'information à la population.

La coordination entre l'échelon cantonal et communal est assurée par la cellule Coordination territoriale de l'OCC. Cette cellule est composée de 3 organes régionaux (Haut-Valais, Valais central et Bas-Valais) exploitant chacun une infrastructure de conduite sur le terrain, à proximité des EMC/R. Ces organes régionaux sont notamment responsables de coordonner l'information et l'action entre les partenaires à un échelon régional, consolider l'état de situation régional et garantir le traitement et le suivi des demandes de prestations à l'échelon supérieur.

Les EMC/R présentent le même type d'organisation que l'OCC, avec parfois des spécificités régionales. Ces états-majors sont notamment composés des cellules renseignement, communication, opération et engagement, ordre et sécurité, sauvetage et assistance, secours sanitaire, services techniques, logistiques et dangers naturels, regroupées sous la conduite d'un chef état-major.

C'est l'Office cantonal de la protection de la population (OCP) qui est responsable d'accompagner les autorités communales dans la mise en place de leur EMC/R. L'OCP est également responsable de former les membres des états-majors, de soutenir le chef EM dans l'identification des dangers et l'établissement des planifications d'urgence s'y référant, d'exercer les EMC/R, ainsi que d'évaluer périodiquement leur état de disponibilité opérationnelle.

Les membres qui composent ces EMC/R sont tous des miliciens qui se mettent à disposition de la collectivité. Ici aussi, les compétences de conduite acquises dans le cadre d'une formation militaire sont recherchées et valorisées. En effet, comme cela peut être le cas en milieu professionnel, les communes profitent ainsi pleinement des capacités de planification et de conduite de leur état-major. Ces dernières disposent ainsi tout au long de l'année d'une organisation, modulaire et flexible, assurant l'identification des dangers, la veille sécuritaire,

la mise à jour des planifications prévisionnelles et, lorsque cela s'avère nécessaire, la conduite de l'action jusqu'au retour à la situation normale. Cette organisation permet également au canton du Valais de pouvoir bénéficier d'une structure de conduite décentralisée, favorisant la résilience et au plus proche des particularités et nécessités locales.

Retour d'expérience

Suite à cette première phase de l'action, l'OCC a procédé à un premier bilan intermédiaire avec l'ensemble de ses cellules afin d'identifier les nécessités d'agir dans la perspective d'une éventuelle seconde phase.

Si le canton du Valais est rompu à la gestion des catastrophes naturelles, la lutte contre le COVID-19 a permis de mettre en lumière plusieurs enseignements, dont notamment :

- Préciser rapidement les compétences et les responsabilités des entités engagées, ainsi que les interactions entre elles, lors d'un événement sanitaire de cette ampleur ;
- Garantir la capacité à durer des cellules sur plusieurs semaines, ainsi que la synchronisation permanente de l'information au sein de l'organe de conduite ;
- Favoriser l'application des processus de travail d'état-major standards, même lors de la conduite d'une action que l'on peut qualifier de non-conventionnelle ;
- Renforcer la prise en compte des aspects sociétaux lors de l'appréhension du problème et durant le suivi de l'action.

Nous soulignons l'importance de la formation militaire pour les activités de conduite civiles. L'OCC compte dans ses rangs des officiers de l'armée, entraînés entre autre à la gestion de crise, à l'établissement de planifications, aux horaires de travail irréguliers et à l'élaboration de décisions réservées. Le travail d'Etat-major leur est familier. Toutes ces compétences et savoir-faire acquis grâce à la formation et aux expériences militaires ont été d'une précieuse aide dans la gestion de cette crise.

L'OCC Valais aimerait profiter de cette tribune pour adresser ses plus vifs remerciements à l'Armée et au commandement de la division territoriale 1. Très rapidement et de manière très pragmatique, le canton du Valais a pu compter sur le soutien des troupes sanitaires. Une centaine de militaires ont été mobilisés et à pied d'œuvre dans notre canton. Ils ont grandement contribué à soutenir nos hôpitaux et EMS fortement mis à contribution, secondant les professionnels de la santé dans leurs tâches avec motivation et engagement.

Merci et Hommage à ces miliciens qui ont quitté leur foyer et leur travail pour venir en aide à la population dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

A. J. et O. L.